



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

Rapport n° 17028



Acteurs de la société civile : que pensent-ils de l'action du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ?

Rapport établi par

Emmanuelle Bour-Poitrinal

Ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts

Geneviève Jourdir

Ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts

Brigitte Jumel

Inspectrice générale de l'agriculture

Hervé Lejeune

Inspecteur général de l'agriculture

Christophe Patier

Inspecteur général de l'agriculture

Geneviève Rey

Ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts

Jacques Teyssier d'Orfeuil

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Sophie Villers

Ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts

Juillet 2017

SOMMAIRE

RÉSUMÉ.....	4
INTRODUCTION.....	5
1. LE CHOIX DES « SPHÈRES D'INFLUENCE » ET L'EXPLOITATION DES DONNÉES RECUEILLIES.....	6
1.1. Un travail original.....	6
1.2. Une méthodologie expérimentale.....	6
1.3. Le « mandat du groupe ».....	6
1.4. La mise en œuvre des travaux.....	7
1.4.1. Le cadrage de l'exercice : choix des acteurs et des thématiques.....	7
1.4.2. Le recentrage de l'exercice au regard de la diversité des données collectées.....	7
1.4.3. L'exploitation des données en vue de la cartographie et les premières analyses.....	8
2. DES INTITULÉS PEU RÉVÉLATEURS DES ATTENTES DE L'ÉTAT VIS-À-VIS DE SON MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE.....	9
2.1. En France, des intitulés peu significatifs.....	9
2.1.1. Des intitulés qui ne correspondent pas aux compétences réelles attribuées.....	9
2.1.2. Des visions ou des ambitions qui ne transparissent que rarement.....	11
2.2. Dans les autres pays européens, des intitulés parfois plus significatifs.....	11
2.2.1. Entre approche environnementale.....	13
2.2.2. ...protection des consommateurs.....	13
2.2.3. ...et économie.....	13
3. LES PRINCIPAUX THINK-TANKS GÉNÉRALISTES PEU INTÉRESSÉS PAR LE CHAMP D'ACTION DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE.....	14
3.1. De nombreux domaines du champ d'action du ministère non couverts par les principaux think-tanks analysés.....	14
3.2. Un fond de désintérêt global mais qui évolue selon les périodes ou selon les orientations des think-tanks étudiés.....	16
3.2.1. Selon les périodes.....	16
3.2.2. Selon les orientations.....	16
4. LE CESE ET LES CESER ASSEZ LOIN DES QUESTIONS AGRICOLES ET RURALES.....	19
4.1. L'intérêt du CESE.....	19
4.2. L'approche plus distanciée des CESER.....	20
5. LES CONFÉDÉRATIONS SYNDICALES SALARIALES ET PATRONALES PEU SENSIBLES AUX QUESTIONS AGRICOLES.....	22
5.1. Globalement les mêmes sujets orphelins que pour les think-tanks, à l'exception du bien-être animal.....	22
5.2. Développement durable et changement climatique, une occasion de parler d'agriculture sur la période récente.....	23
5.3. Les questions de société liées à l'agriculture davantage abordées ces dernières années.....	23
COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS.....	25
ANNEXES.....	27

RÉSUMÉ

Observer l'attention portée par différents acteurs de la société civile (think-tanks généralistes, CESE et CESER, centrales syndicales salariales et patronales) aux secteurs agricole, halieutique, forestier, agro-alimentaire et aux politiques publiques qui s'y rattachent conduit à identifier des points communs :

- d'une manière générale, les thèmes liés aux champs d'intervention du ministère chargé de l'agriculture sont peu traités. S'ils le sont davantage au cours des dernières années, c'est de manière assez incidente en liaison avec les débats plus généraux surtout environnementaux (développement durable, changement climatique) ;
- la « pêche », la « forêt », l'« enseignement et la recherche agricoles », le « ministère de l'agriculture », les « paysans » et le « bien-être animal », sujets retenus parce que primordiaux pour le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), s'avèrent des thématiques « orphelines » ou déclinantes.

Si ces remarques méritent d'être nuancées selon les organisations étudiées, elles restent pertinentes dans leur ensemble. Il y a bien un décalage entre, d'une part, le manque d'intérêt global de ces organisations pour les questions agricoles et, d'autre part, la forte médiatisation de certains débats animés par d'autres « faiseurs d'opinion ». C'est le cas, par exemple, du bien-être animal.

Les intitulés du ministère en charge de l'agriculture et leur évolution sémantique depuis 1959 ont parfois répondu à la volonté d'affichage d'une compétence disputée. Mais, contrairement à ce que l'on peut remarquer depuis une quinzaine d'années dans les intitulés successifs du ministère en charge de l'environnement, ils ne permettent pas toujours d'identifier une priorité publique globale renforcée ou l'émergence d'un nouvel axe prioritaire de l'action de l'État.

A l'issue de ce travail de cartographie, trois commentaires s'imposent :

- il est difficile d'apprécier l'influence réelle des visions portées par les organisations étudiées ;
- sur certaines questions agricoles, des polémiques très médiatisées prévalent, et l'on peut s'interroger sur le peu de traitement qui est fait de ces sujets par ces organisations ;
- il serait intéressant de compléter le présent travail en étudiant l'influence d'autres « faiseurs d'opinions ».

Mots-clés : agriculture, ministère de l'agriculture, communication, think-tanks, influence

INTRODUCTION

Le besoin d'apprécier et de cartographier les visions portées sur le rôle de l'État dans les domaines de compétence du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) s'est fait jour au cours de ces derniers mois marqués par une activité politique intense mais apparemment peu attentive au fait agricole.

Comprendre les raisons de ce désintérêt pour les questions agricoles voire leur dilution dans des polémiques circonstanciées justifiait un premier effort d'analyse de cette évolution.

Au niveau européen, la consultation de deux documents relatifs à la célébration des 60 ans du Traité de Rome - la Déclaration de Rome¹ et le livre blanc de la Commission sur l'avenir de l'Europe² - est venue confirmer cette impression de déréliction. En effet, à aucun moment, la politique agricole commune (PAC), pourtant la plus ancienne et la plus aboutie des politiques européennes, n'est citée dans les éléments fondateurs ou les enjeux pour l'avenir de l'Union européenne.

Conformément au mandat reçu, les auteurs de ce rapport se sont attachés à observer la teneur de l'attention portée au champ d'expertise du ministère et aux politiques publiques qu'il conduit. Ils ont mené leurs travaux dans une perspective dynamique en liant l'évolution dans le temps de cette attention à celle du champ de compétence du ministère tel que traduit dans ses intitulés successifs.

Ces premières réflexions pourront être utilement complétées par d'autres investigations mais amènent d'ores et déjà à s'interroger sur la manière de rendre plus visibles et plus lisibles les politiques mises en œuvre par le MAA.

1 Déclaration de Rome, 25 mars 2017.

2 Réflexions et Scénarios pour l'EU-27 à l'horizon 2025, 1^{er} mars 2017.

1. LE CHOIX DES « SPHÈRES D'INFLUENCE » ET L'EXPLOITATION DES DONNÉES RECUEILLIES

1.1. Un travail original

Le présent rapport est le résultat d'un travail original. Pour la première fois, le CGAAER est amené à établir, dans le cadre de son programme de travail, une cartographie des visions portées sur le rôle de l'État dans les domaines de compétence du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA). Ceci a conduit le groupe de travail mis en place pour réaliser cette cartographie à expérimenter une méthodologie et un processus de travail sur la base du « mandat » qui lui a été donné.

1.2. Une méthodologie expérimentale

Au sens de l'exercice demandé, « cartographier » c'est établir un état des lieux nécessairement documenté et objectivé qui puisse être présenté graphiquement, autant que possible, et qui ouvre éventuellement à l'approfondissement du constat et à l'analyse de l'action du ministère. Cette analyse relève de son positionnement notamment en matière de communication, domaine où les discours d'influence dominant de plus en plus le discours technique ou scientifique.

1.3. Le « mandat du groupe »

Le mandat³ :

- définit un objectif : observer la teneur de l'attention portée par différents relais d'opinion autres que les acteurs spécialistes de ces domaines aux secteurs agricole, agroalimentaire, halieutique et forestier et aux politiques publiques qui s'y rattachent (en parle-t-on ? qui en parle ? comment ?),
- et propose des indications méthodologiques.

Ainsi est-il prévu que :

- l'inventaire porte sur trois catégories d'acteurs : le CESE et les CESER, les centrales syndicales salariales et patronales et les think-tanks généralistes,
- l'évolution dans le temps de l'attention portée au secteur agricole soit mise en regard des évolutions du champ de compétence du MAA ; il a été finalement retenu de distinguer la période avant 2012 de celle après 2012, pour tenir compte, dans sa globalité, du mandat du Ministre de l'agriculture d'alors,
- les travaux cartographiques soient conduits pour l'essentiel à partir de recherches sur Internet complétées si nécessaire par des entretiens,
- l'inventaire puisse être utilement complété par l'examen des approches de l'agriculture et de la forêt telles qu'elles ressortent des manuels scolaires,
- le groupe de travail puisse accueillir toute personne susceptible de contribuer à ces travaux.

³ Cf le mandat du groupe en annexe 1.

1.4. La mise en œuvre des travaux

Sur la base des indications méthodologiques proposées, le groupe de travail a procédé en trois temps.

1.4.1. Le cadrage de l'exercice : choix des acteurs et des thématiques

• Le choix des acteurs étudiés, notamment les think-tanks, exclut les organisations spécialisées du secteur agricole ou environnemental.

Ont donc été retenus :

- 15 think-tanks : Fondapol, Terra Nova, l'Institut Montaigne, l'Institut Jean-Jaurès, Croissance Plus, la Fondation Concorde, le Cercle des économistes, la Fabrique de l'Industrie, le Club des juristes, la Fondation iFRAP⁴, la Fondation Copernic, la Fondation Res Publica, EuropaNova, l'Institut Bruegel et Notre Europe,

- les centrales syndicales salariales et patronales : la CFDT, la CGT, FO, la CFTC, la CFE-CGC, le MEDEF, la CPME et l'U2P,

- le Conseil économique, social et environnemental (CESE) ainsi que les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER).

Ont été choisies plusieurs thématiques d'interrogation rassemblées sous 13 mots-clés : agriculture, pêche, forêt-bois, alimentation (qualité, IAA,...), ruralité-espace rural, développement durable, sécurité alimentaire, enseignement agricole, recherche agricole, ministère de l'agriculture, bien-être animal, changement climatique, paysan.

• L'objectif étant de relever l'attention et les "visions portées" par ces acteurs, les modalités d'interrogations par Internet ont été réalisées en croisant les organismes avec les principales thématiques du champ d'action du MAA et en ne retenant que les « réponses en première intention ». Cette approche comporte des biais, notamment la dépendance aux algorithmes de recherche, mais ce travers n'épargne aucun usager d'Internet.

• L'analyse de l'évolution du champ de compétence des ministères chargés de l'agriculture qui se sont succédé sous la V^{ème} République s'est limitée à l'évolution de leurs intitulés.

1.4.2. Le recentrage de l'exercice au regard de la diversité des données collectées

• Le nombre important des données collectées, leur grande diversité en contenu et en qualité ont conduit à travailler sur des synthèses harmonisées par organisation afin de dégager des premières pistes de cartographie et d'analyse.

Préalablement à la synthèse présentée ci-après, il a été convenu, pour chacune de ces organisations :

- d'en préciser le statut, l'origine, les personnalités marquantes qui l'animent ou l'ont animée, le positionnement revendiqué ou implicite ainsi que la capacité d'influence,

⁴ Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques.

- d'en lister les principales productions dans le champ concerné au cours des dix dernières années et d'en examiner l'opportunité en fonction de l'actualité.

- Sur le champ de compétence du MAA, il est apparu utile d'élargir l'approche en synthétisant les compétences des ministères actuellement en charge de l'agriculture dans tous les pays de l'Union européenne au-delà de la seule situation française.

1.4.3. L'exploitation des données en vue de la cartographie et les premières analyses

Le groupe a procédé à une synthèse globale des données recueillies et a tiré une première analyse et quelques conclusions. Tel est l'objet du présent rapport.

2. DES INTITULÉS PEU RÉVÉLATEURS DES ATTENTES DE L'ÉTAT VIS-À-VIS DE SON MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE

De 1959 à 1988, le ministère conserve son libellé historique de « ministère de l'agriculture » à l'exception de la période 1972-1974 qui introduit la ruralité, et sans ignorer la nomination d'un secrétaire d'État aux industries alimentaires en 1976 ou à la forêt entre 1983 et 1986. Ce n'est qu'ensuite que son libellé évolue au fil des gouvernements successifs.

2.1. En France, des intitulés peu signifiants

Pour autant, cette évolution sémantique, si elle a parfois répondu à la volonté d'affichage d'une compétence disputée, n'est pas forcément de nature à identifier ni une priorité publique globale renforcée, ni l'émergence d'un nouvel axe prioritaire de l'action de l'État.

2.1.1. Des intitulés qui ne correspondent pas aux compétences réelles attribuées

Le libellé du ministère ne correspond pas toujours, au fil de ses changements, à la réalité de ses compétences.

Certaines n'apparaissent pas dans l'appellation mais sont une compétence de plein exercice du ministère :

- la pêche était dans les compétences ministérielles avec une direction des pêches, bien avant qu'elle n'apparaisse dans l'intitulé du ministère en 1993. Puis elle a rejoint le ministère en charge de l'environnement avant de retrouver le ministère en charge de l'agriculture en juin 2017 sans que cela ne se traduise pour autant dans l'intitulé du ministère ;
- il y a eu de 1978 à 1988 une direction des industries agro-alimentaires et il y a depuis 1988 une direction générale de l'alimentation.

D'autres, a contrario, comme la forêt ou les territoires ruraux, relèvent désormais de compétences partagées de façon plus ou moins explicite avec d'autres départements ministériels.

Intitulés des ministères en charge de l'agriculture sous la V ^{ème} République							
	Agriculture	Pêche	Forêt	Rural	Alimentation	IAA	Aménagt territoire
1959							
1960							
1961							
1962							
1963							
1964							
1965							
1966							
1967							
1968							
1969							
1970							
1971							
1972							
1973							
1974							
1975							
1976							
1977							
1978							
1979							
1980							
1981							
1982							
1983							
1984							
1985							
1986							
1987							
1988							
1989							
1990							
1991							
1992							
1993							
1994							
1995							
1996							
1997							
1998							
1999							
2000							
2001							
2002							
2003							
2004							
2005							
2006							
2007							
2008							
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							

2.1.2. Des visions ou des ambitions qui ne transparaissent que rarement

Les intitulés du ministère en charge de l'agriculture sont le plus souvent, au cours de la V^{ème} République, des variations autour de l'agriculture, la pêche et la forêt avec des attributions souvent plus larges que les intitulés : par exemple, l'actuel « ministère de l'agriculture et de l'alimentation » qui couvre aussi la pêche et la forêt.

- Deux appellations méritent une attention particulière: l'alimentation et le « rural »
 - L'alimentation a été introduite en 1995 dans l'intitulé du ministère à la demande expresse du Ministre de l'époque pour traduire la ferme volonté de conserver au ministère en charge de l'agriculture cette dimension liée à la production agricole et à sa transformation. On retrouve cette appellation dans l'intitulé du ministère à plusieurs reprises entre 1995 et 2012. Ce n'est qu'en 2010, avec la loi du 27 juillet 2010 à l'initiative du ministère chargé de l'agriculture⁵, que le cadre de la mise en œuvre d'une politique publique de l'alimentation est défini. L'appellation « alimentation » réapparaît sous le Gouvernement d'Édouard Philippe. Entre temps, elle a été remplacée par « agroalimentaire », terme affichant une revendication de compétence sur les industries agroalimentaires.
 - La question rurale apparaît en pointillé dans les intitulés du ministère : une première fois de 1972 à 1974 puis cinq mois fin 1992-début 1993 sous la forme du « développement rural » avant de figurer comme « affaires rurales » ou « ruralité » de 2002 à 2005 puis de fin 2010 à 2012. Ces intitulés correspondaient à la volonté d'afficher une meilleure prise en compte du monde rural au sein des attributions ministérielles.
- Il est intéressant de constater aussi qu'au-delà de ceux incluant l'alimentation ou la ruralité, les intitulés du ministère de l'agriculture sont assez peu significatifs quant au sens des politiques conduites, privilégiant le domaine couvert plutôt que le sens de l'action. Ainsi, on peut s'interroger, par exemple, sur l'absence de référence à l'agro-écologie dans l'intitulé du ministère de l'agriculture à partir de 2014 alors que le Ministre en avait fait l'axe politique majeur de son action. On peut ici établir le parallèle avec le nouvel intitulé du ministère de l'environnement sous l'appellation « transition écologique et solidaire ».

2.2. Dans les autres pays européens, des intitulés parfois plus significatifs

La comparaison des intitulés actuels des ministères en charge de l'agriculture au sein des 28 États-membres de l'Union européenne fait apparaître, à première vue, l'existence d'un bloc de compétences similaires à celui du MAA français, mais également des déclinaisons spécifiques originales.

Il serait sans doute aussi audacieux que peu fiable de considérer qu'au contraire de la France, ces libellés reflètent tout à la fois les exactes compétences des ministères concernés et les priorités gouvernementales affichées sur telle ou telle action. Néanmoins, l'examen permet d'identifier, sous-jacentes, certaines orientations, fruit soit de l'histoire, soit de la prise en compte de priorités nationales accordées, soit encore du reflet de débats sociétaux.

⁵ Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche.

Cinq États-membres ont conservé le libellé initial « ministère de l'agriculture » : la Croatie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie et la République Tchèque. Il n'est sans doute pas anodin qu'il s'agisse de PECO, où l'affirmation des territoires ministériels a longtemps été guidée par la planification.

Sept États-membres ne font plus figurer, dans l'intitulé de leur ministère en charge de l'agriculture, le terme « agriculture ».

Par ailleurs, le libellé peut inclure un certain nombre de thématiques figurant ou ayant figuré dans les intitulés français, avec sans doute la mise en avant de certaines priorités nationales :

- la pêche pour l'Espagne et la mer pour l'Irlande,
- la forêt pour l'Autriche et la Finlande, toutes deux connues pour leur ressources forestières, mais aussi le Portugal, l'Italie, la Slovénie et la Bulgarie,
- l'alimentation figure pour sa part au rang des libellés des grands États-membres de l'Union (Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni, France).

Intitulés actuels des ministères en charge de l'agriculture dans les pays de l'UE*									
	Agriculture	Pêche	Forêt	Rural	Alimentation				
Allemagne									
Autriche						Environnement	Gestion eaux		
Belgique								PME,...	
Bulgarie									
Chypre						Environnement			
Croatie									
Danemark						Environnement			
Espagne						Environnement			
Estonie									
Finlande									
France									
Grèce									
Hongrie									
Irlande									
Italie									
Lettonie									
Lituanie									
Luxembourg	et Viticulture							Protection des consommateurs	
Malte**						Environnement			
Pays-Bas									Affaires économiques
Pologne									
Portugal									
Rep Tchèque									
Roumanie									
Roy. Uni						Environnement			
Slovaquie									
Slovénie									
Suède								Entreprise et Innovation	

* Source : Site Internet de la Commission européenne, agriculture et développement rural

** Malte dispose d'un Secrétariat parlementaire pour l'agriculture, les pêches et les droits des animaux dans le ministère du développement durable, de l'environnement et du changement climatique

Enfin, un certain nombre de spécificités ressortent, mettant en exergue des priorités et des préoccupations particulières.

2.2.1. Entre approche environnementale...

Au Danemark, au Royaume-Uni et à Malte, c'est le ministère en charge de l'environnement qui héberge la compétence agricole. L'Espagne, Chypre et l'Autriche ont adopté pour leur ministère un intitulé où cohabitent les deux termes « agriculture » et « environnement ».

2.2.2. ...protection des consommateurs...

Reprise dans le libellé du ministère luxembourgeois, la protection des consommateurs est sans doute liée à la part prépondérante des importations agricoles et agroalimentaires du pays.

2.2.3. ...et économie

La Belgique a regroupé en un seul ministère et sous un seul libellé l'agriculture et d'autres spécificités économiques générales (classes moyennes, indépendants, PME, agriculture et intégration sociale). Cette particularité n'est pas neutre, permettant sans doute à la Belgique d'affirmer l'ancrage de l'agriculture et des exploitations agricoles dans le tissu global des petites et moyennes entreprises.

Aux Pays-Bas, la compétence sur l'agriculture est confiée au ministère des affaires économiques, ce qui permet à ce pays d'affirmer la dimension économique et commerciale de son agriculture avec une orientation marchande et exportatrice.

En Suède, le Ministre de l'agriculture évolue au sein du ministère de l'entreprise et de l'innovation.

3. LES PRINCIPAUX THINK-TANKS GÉNÉRALISTES PEU INTÉRESSÉS PAR LE CHAMP D'ACTION DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE

L'analyse des travaux des principaux think-tanks généralistes sur les questions liées au champ d'action du ministère en charge de l'agriculture révèlent, à quelques exceptions près, que ces questions sont en fait peu débattues et que certains sujets en sont complètement absents. Pourtant, on peut les retrouver fréquemment au cœur du débat médiatique, ainsi en va-t-il, par exemple, du bien-être animal.

3.1. De nombreux domaines du champ d'action du ministère non couverts par les principaux think-tanks analysés

Globalement, les 13 thématiques identifiées sont peu abordées et a fortiori débattues au sein des think-tanks généralistes étudiés. Certaines n'y sont même jamais traitées.

Les tableaux ci-après indiquent pour chacun des think-tanks, en distinguant l'avant 2012 et l'après 2012, les thématiques retenues ou seulement évoquées au détour de travaux plus généraux ou portant sur d'autres thèmes.

jusqu'en 2012													
	agriculture	pêche	forêt/bois	alimentation (qualité, IAA,...)	ruralité	développement durable	sécurité alimentaire	enseignement agricole	recherche agricole	ministère de l'agriculture	bien-être animal	changement climatique	paysan
Fondation Copernic													
Cercle des Economistes													
Croissance Plus													
La Fabrique de l'Industrie													
Club des juristes													
iFRAP													
FONDAPOL													
Terra Nova													
Institut Montaigne													
Fondation Jean Jaurès													
Institut Bruegel													
Notre Europe													
Res Publica													
EuropaNova													
Concorde													

après 2012													
	agriculture	pêche	forêt/bois	alimentation (qualité, IAA,...)	ruralité	développement durable	sécurité alimentaire	enseignement agricole	recherche agricole	ministère de l'agriculture	bien-être animal	changement climatique	paysan
Fondation Copernic													
Cercle des Economistes													
Croissance Plus													
La Fabrique de l'Industrie													
Club des juristes													
iFRAP													
FONDAPOL													
Terra Nova													
Institut Montaigne													
Fondation Jean Jaurès													
Institut Bruegel													
Notre Europe													
Res Publica													
EuropaNova													
Concorde													

Nous pouvons considérer comme totalement « orphelin » le débat sur le bien-être animal qui n'apparaît ni avant 2012 ni après 2012 pour aucun think-tank. C'est cependant depuis plusieurs années un sujet très médiatique sur lequel l'opinion publique est davantage alertée par des actions militantes que par une mise en débat argumentée que porteraient certains think-tanks.

Au delà, cinq autres thématiques sont quasiment absentes :

- La pêche, sans grande surprise, est devenu un sujet hors du débat « sociétal »,
- L'enseignement agricole est un « angle mort » du système éducatif,
- Le ministère de l'agriculture en tant que tel n'intéresse pas sauf pour être critiqué dans le seul cas où il est abordé,
- La thématique forêt-bois, comme la pêche, est devenu un sujet « hors radar » des principaux think-tanks,
- La recherche agricole, bien qu'au cœur de grands enjeux, n'est pas questionnée en tant que telle (le principe de précaution l'est davantage).

Cette absence de traitement des sujets interroge sur la pertinence et le bien-fondé des alertes qui ne sont soutenues que par des discours militants d'influence faute de débats plus construits.

3.2. Un fond de désintérêt global mais qui évolue selon les périodes ou selon les orientations des think-tanks étudiés

3.2.1. Selon les périodes

Le tableau qui suit apprécie la proportion de think-tanks traitant une thématique donnée en distinguant avant 2012 et après 2012, permettant ainsi de mesurer l'évolution du traitement de chacune des thématiques par l'ensemble des think-tanks entre les deux périodes.

Traitement des thématiques par les think-tanks	agriculture	pêche	forêt/bois	alimentation (qualité, IAA,...)	ruralité	développement durable	sécurité alimentaire	enseignement agricole	recherche agricole	ministère de l'agriculture	bien-être animal	changement climatique	paysan	
jusqu'en 2012	0,47	-	0,07	0,13	0,13	0,13	0,40	-	0,07	0,07	-	0,20	0,20	0,14
après 2012	0,67	0,07	0,07	0,20	0,40	0,47	0,20	0,07	0,07	0,07	-	0,73	0,07	0,24

Ce tableau rapporte, pour chaque thématique, le nombre de think tanks ayant traité la thématique sur le nombre total de think tanks analysés (15).

La dernière colonne indique le nombre de "traitements" observés, toutes thématiques et tous think tanks confondus, sur le nombre total possible (195).

	Thématiques en croissance significative
	Thématiques stagnantes ou en faible croissance
	Thématiques déclinantes
	Thématiques absentes ou quasi-absentes

Si l'on compare avant 2012 à après 2012 quant à l'intérêt que les think-tanks généralistes portent aux questions du champ d'action du ministère, on peut relever que sur un fond de désintérêt global (un peu moins aujourd'hui qu'hier), certaines questions sont plutôt mieux prises en compte tandis que d'autres (sécurité alimentaire, paysan) s'éloignent voire rejoignent progressivement les thématiques « orphelines ».

- Plus de la moitié des thématiques retenues sont des thématiques stagnantes ou en faible croissance : pêche, forêt-bois, alimentation, enseignement agricole, recherche agricole, ministère de l'agriculture.
- Certaines thématiques font l'objet d'une attention accrue au cours des dernières années : la ruralité, le développement durable, et surtout le changement climatique.
- Le traitement du thème de la sécurité alimentaire mondiale, en dépit de la médiatisation de nombreuses crises, en particulier celle de 2007-2008, est plutôt en baisse dans les publications des think-tanks étudiés.

3.2.2. Selon les orientations

Les rapports ou les notes des think-tanks étudiés qui concernent le champ d'action du ministère de l'agriculture, sont assez révélateurs, par leur nombre, du peu d'intérêt porté en général à ces questions. Globalement, sur un plan plus qualitatif, les approches de ces think-tanks sont aussi davantage politiques et économiques que techniques ou scientifiques.

Deux exemples pour illustrer ce propos :

- Sur le plan politique, concernant la ruralité, l'attention est davantage portée sur l'électorat du Front national en milieu rural et c'est l'analyse de ce phénomène qui conduit à des réflexions sur la ruralité.
- Sur le plan économique, il est davantage question de dépenses publiques et du coût de la PAC que des crises agricoles. La question agricole est une pièce du puzzle de la macro-économie mais fait peu l'objet d'analyses sectorielles.

Quant à la faiblesse des approches scientifiques et techniques, elle correspond à une évolution générale des commentaires qui ignorent la complexité de certains débats. Ce phénomène est d'autant plus marqué que les questions qui touchent à l'agriculture supposent des connaissances en biologie qui font souvent défaut.

Dans ce relatif désintérêt général des think-tanks pour la « chose » agricole, il est intéressant cependant de noter que selon leur origine, leur histoire et leur orientation plus ou moins libérale, ces think-tanks ont des approches différentes.

Certains think-tanks sont plus "pointus" vis-à-vis des politiques publiques...

Res Publica propose des analyses sur les questions agricoles : « *Quelle est la raison de ces crises agricoles récurrentes ? Il y a d'abord comme pour le pétrole une trop longue période de prix anormalement bas. Depuis le début des années 80, l'Union Européenne a réussi à devenir autosuffisante en céréales alors qu'elle ne disposait que de trois fois moins de terres arables que les États-Unis. C'était pourtant la preuve pour l'ensemble du monde qu'une bonne politique agricole permettait de nourrir une population nombreuse avec peu de terres disponibles. Au lieu de tirer parti de cet exemple, l'Europe et les États-Unis se sont livrés à une guerre absurde pour la conquête de nouveaux marchés en utilisant d'abord des subventions à l'exportation puis des aides directes au revenu des producteurs. Résultat, les prix ont baissé durablement créant le sentiment d'une abondance globale. " Le Brésil peut nourrir le monde ! ", disait-on. Pourquoi s'inquiéter ? La Banque Mondiale pouvait diminuer ses aides aux investissements dans le secteur agricole. Les pays riches pouvaient diminuer leurs stocks et utiliser les aides aux agriculteurs pour d'autres objectifs que l'alimentation. »⁶*

... d'autres sont plus virulents

L'iFRAP, en particulier, produit des travaux très critiques sur la politique agricole et le ministère de l'agriculture en ciblant spécialement les contraintes imposées à l'activité agricole du fait de la politique des structures (contrôle des structures et SAFER), ou le conseil agricole jugé trop onéreux pour les agriculteurs : « *La Cour des comptes a bien fait de s'intéresser à nouveau aux chambres d'agriculture, une structure de 8 000 salariés, financée par les agriculteurs et censée les aider, voire les guider. Le recul de l'agriculture française face à celle des pays voisins conduit naturellement à s'interroger sur l'efficacité de ces Chambres. Mais il est regrettable que la Cour n'ait pas traité en même temps de l'ensemble des organismes de " soutien " aux producteurs, notamment du ministère de l'Agriculture et des SAFER. Le constat est sévère : moins il y a d'agriculteurs, plus il y a de conseillers à leur charge. »⁷*

La plupart des think-tanks diluent les débats agricoles dans des problématiques plus larges

Pour la plupart des think-tanks, les questions agricoles, quand elles sont abordées, le sont de façon presque incidente à l'occasion de l'évocation de débats dans lesquels elles figurent mais sans forcément être au cœur des travaux.

⁶ « Manger ou conduire, il va falloir choisir », Note de la Fondation Res Publica, Lucien Bourgeois, 30 mai 2011.

⁷ A propos du rapport de la Cour des comptes 2017 : « Le milliard des Chambres d'agriculture », 16 février 2017.

C'est en particulier le cas sur les sujets traitant du changement climatique, de la sécurité alimentaire et même parfois de la ruralité :

- « *Du territoire à la planète, l'espace rural n'est pas une périphérie, il est au cœur des défis de la modernité. En premier lieu, celui de nourrir 9 à 10 milliards d'êtres humains en 2050. Il en va de la dignité des travailleurs de la terre mais aussi de la sauvegarde de la planète et de la paix du monde. Avant d'être scientifiques ou technologiques, les choix seront politiques, ils affirmeront l'espace rural comme un bien commun face aux impasses de la marchandisation libérale* ». ⁸

- « *Le vote des agriculteurs lors de l'élection présidentielle de 2017 devrait être scruté de près car on observe depuis le début des années 2000 une montée notable de la popularité des idées du Front national au sein du monde agricole. En 2017, Marine Le Pen pourrait donc y effectuer une nouvelle percée spectaculaire. Or le vote des agriculteurs continue à compter. Même si leur part dans la population active (1,9 %), et a fortiori dans la population française totale (1 %), est devenue aujourd'hui très marginale, ce que l'on appelle l'"électorat agricole" n'en représente pas moins quelque 8 % du corps électoral français. Ce vote continue également de pencher vers la droite, en particulier vers les partis gaullistes et néogaullistes, et désormais de plus en plus souvent vers l'extrême droite.* »⁹

- « *The worrying prospect of having 9 billion inhabitants on earth in 2050 and the environmental challenges related to growing demands for food, fuel and fibre put agriculture under scrutiny at the global level. Agriculture must play a key role in poor countries to provide sufficient and affordable food for poor populations. At the same time, growing concerns have emerged regarding the serious consequences conventional farming systems may have on the planet's ability to satisfy basic needs in the medium term. This Policy Paper explores how the EU currently deals with two different major global challenges : insuring food security and the promotion of environmental commitments. This overview suggests that greater coherence between EU policies and actors would help Europeans develop a unified strategic approach to cope with these challenges more efficiently.* »¹⁰

8 Fondation Jean Jaurès, Présentation de l'« Observatoire agriculture et monde rural ».

9 FONDAPOL, « Le Front National en campagne. Les agriculteurs et le vote FN », Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, Note d'octobre 2016.

10 Notre Europe, « An external strategy for european agriculture meeting food security and environmental challenges », Policy paper, Nadège Chambon, 6 mars 2013.

4. LE CESE ET LES CESER ASSEZ LOIN DES QUESTIONS AGRICOLES ET RURALES

Régi par la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 et la loi organique du 23 juin 2010, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est l'une des trois assemblées constitutionnelles françaises. Sa fonction est consultative. Il peut être saisi par le Gouvernement ou le Parlement (saisine obligatoire pour les projets de loi de plan ou les projets de loi de programmation). Il peut être également saisi par pétition citoyenne ou s'auto-saisir sur toute question à caractère social, économique ou environnemental.

La loi du 12 juillet 2010 a confié aux Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) une mission de consultation auprès des instances politiques de la Région. Leur avis est obligatoirement sollicité par le Président du conseil régional dans le cadre du budget, du contrat de plan État-Région ou des divers schémas de long et moyen terme. Les CESER peuvent également être saisis de façon facultative sur tout sujet à caractère social, économique, culturel ou environnemental. Ils peuvent à leur initiative (auto-saisine) réaliser des rapports ou rendre des avis sur toute question d'intérêt général ou entrant dans le domaine de compétence de la région.

Conséquence de la nouvelle carte régionale issue de la loi 2015-29, la refonte de la carte des CESER a été actée par la parution du décret du 31 décembre 2015.

Si le CESE maintient un intérêt relatif pour les questions agricoles et rurales, force est de constater que les CESER en ont une approche de plus en plus distanciée.

4.1. L'intérêt du CESE

Les 233 conseillers qui composent le CESE sont désignés au titre de la vie économique et du dialogue social (140), au titre de la cohésion sociale territoriale et de la vie associative (60) ou au titre de la protection de la nature et de l'environnement (33).

Son travail s'organise en neuf sections. Une section est dédiée à l'agriculture, à la pêche et à l'alimentation dont les champs de compétence sont l'agriculture, le monde rural, l'économie sociale agricole, la pêche maritime et aquaculture, la forêt et bois, la sécurité et l'indépendance alimentaires, les industries agroalimentaires et les productions agricoles non alimentaires. Sa présidence actuelle a été confiée à Etienne Gangneron, désigné par la FNSEA et élu par les membres de la section (2015/2020). Il succède à Joseph Giroud (2010/2015), désigné par l'APCA.

• Sur les deux dernières mandatures (2010/2015 et mandature en cours 2015/2020), le CESE, au sein de sa section « agriculture, pêche et alimentation » a consacré une douzaine de travaux sur un total de 139 aux thèmes suivants :

- la politique agricole commune et la politique de la pêche commune (2 avis),
- l'accès pour tous à une alimentation de qualité (1 avis),
- les circuits de distribution courts (1 avis) ,
- la gestion des sols et la gestion de l'eau (2 avis),

- la terre agricole et son exploitation (1 avis),
- la valorisation de la forêt française (1 avis),
- la saisonnalité dans les filières aquacoles, halieutiques et agro-alimentaires (1 avis),
- l'agriculture familiale (1 avis),
- la transition agro-écologique (1 avis).

La section en charge de l'agriculture a rendu un avis sur le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt sur saisine du Premier ministre.

Elle traite actuellement de deux thèmes : les fermes aquacoles marines continentales (auto saisine – restitution en juin 2017) et les leviers pour renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agro-alimentaire français (auto saisine – restitution novembre 2017).

Les questions relatives au climat ont relevé de la section environnement. La section aménagement du territoire a traité de la dynamique des espaces ruraux (avis en auto saisine – 2015) et de la place des jeunes dans les territoires ruraux (saisine gouvernementale en 2017).

On peut noter que la section en charge de l'agriculture est plutôt moins productive que les autres sections puisque quand elle propose 12 avis sur les deux dernières mandatures, les autres sections sont entre 15 et 18 avis. Notons cependant aussi que les thèmes liés à la ruralité et au climat relèvent des sections en charge de l'aménagement du territoire ou de l'environnement.

- La recherche s'est révélée improductive sur trois thèmes : enseignement agricole, recherche agricole et bien-être animal. L'enseignement agricole n'a fait l'objet d'aucun avis ou rapport, y compris de la part de la section éducation. En revanche, il y est fait mention dans plusieurs rapports cités supra : qualité de l'alimentation, transition agro-écologique, bonne gestion des sols en pointant l'importance d'intégrer ces dimensions dans les programmes de formation.

Sous réserve d'une exploration plus poussée des documents produits par le CESE, la recherche des termes « ministère de l'agriculture » ou « en charge de l'agriculture » n'a guère été fructueuse. Selon la méthode de recherche retenue, seuls deux rapports apparaissent sous ces critères : la transition agro-écologique et la bonne gestion des sols.

4.2. L'approche plus distanciée des CESER

La composition des CESER est calquée sur celle du CESE : quatre collèges (entreprises et activités non salariées, organisations syndicales de salariés, associations et organisations diverses, personnes qualifiées) dont les membres sont désignés pour une durée de six ans par arrêté du préfet de région.

Comme le CESE, les CESER fonctionnent en réunions plénières et en commissions spécialisées dont le nombre et la compétence varient selon les régions. Mais à l'inverse du CESE dont l'autonomie apparaît totale, les CESER sont davantage liés aux Conseils régionaux.

- Sur les treize CESER métropolitains étudiés, soit sept CESER issus de la fusion de régions et six CESER « maintenus », seuls deux d'entre eux ont installé une commission thématique dédiée aux questions agricoles.

Il s'agit du CESER Île de France dont la commission agriculture, environnement et ruralité a produit plusieurs rapports sur les dernières années (chimie du végétal, avenir de la filière forêt bois, et utilisation des matériaux biosourcés pour la seule année 2017) et du CESER PACA dont la commission agriculture, forêt, pêche et littoral a travaillé sur le foncier (3 rapports) et sur les enjeux de la formation pour la filière agricole.

Pour les autres CESER, à l'exception du CESER Auvergne Rhône-Alpes qui a conservé une commission développement durable, les commissions agriculture et alimentaire qui pouvaient exister dans la mandature précédant la fusion ont disparu et ce sont essentiellement les commissions dédiées à l'économie et à l'emploi qui ont en charge les domaines agricoles et agro-alimentaires, voire les commissions aménagement du territoire.

Pour ce qui concerne les CESER ultra-marins, et quand l'information s'est avérée disponible, il n'a pas été identifié de commission thématique spécifique.

- Compte tenu des consignes de recherche retenues par le groupe de travail, l'exercice s'est révélé particulièrement complexe et finalement peu productif. L'accès aux thèmes et aux contenus des rapports a supposé de rentrer par le site institutionnel de chaque CESER, voire celui des CESER des anciennes régions dont certains ont déjà disparu du paysage numérique. Enfin, s'il est évident que dans les axes stratégiques débattus par les CESER, les questions agricoles et agro-alimentaires n'ont pas été ignorées, il n'en demeure pas moins que peu de CESER y ont consacré des rapports spécifiques.

Lorsque c'est le cas, deux axes prévalent : la relation agriculture et agro-alimentaire et la durabilité de l'agriculture en lien avec la réforme de la politique agricole commune.

On retrouve les mêmes « orphelins » que ceux mentionnés pour le CESE : enseignement agricole (sauf PACA), recherche agricole, bien-être animal.

5. LES CONFÉDÉRATIONS SYNDICALES SALARIALES ET PATRONALES PEU SENSIBLES AUX QUESTIONS AGRICOLES

La recherche sur les organisations syndicales salariales ou patronales s'est avérée globalement infructueuse selon les modalités de recherche adoptées. Cela s'explique par le choix initial de ne pas retenir les organismes spécialisés et de se limiter aux organisations généralistes. Pour la plupart d'entre elles, elles laissent le soin à leur fédération spécialisée de traiter des questions agricoles. C'est la raison pour laquelle il a été décidé une approche plus poussée pour ces organisations syndicales en recherchant plus précisément sur leurs sites les thématiques retenues.

jusqu'en 2012													
	agriculture	pêche	forêt/bois	alimentation (qualité)	ruralité	développement durable	sécurité alimentaire	enseignement agricole	recherche agricole	ministère de l'agriculture	bien-être animal	changement climatique	paysan
CFDT	■						■						
CGT	■												
FO						■	■						
CFTC						■	■						
CFE-CGE													
MEDEF	■					■						■	
CPME													
U2P													

après 2012													
	agriculture	pêche	forêt/bois	alimentation (qualité)	ruralité	développement durable	sécurité alimentaire	enseignement agricole	recherche agricole	ministère de l'agriculture	bien-être animal	changement climatique	paysan
CFDT	■		■	■	■	■	■			■		■	
CGT	■		■	■	■	■	■			■		■	
FO			■	■	■	■	■			■	■	■	
CFTC			■	■	■	■	■			■		■	
CFE-CGC					■	■	■					■	
MEDEF				■		■						■	
CPME				■		■						■	
U2P						■						■	

5.1. Globalement les mêmes sujets orphelins que pour les think-tanks, à l'exception du bien-être animal

Pêche, enseignement et recherche agricoles sont en dehors de l'« écran radar » des confédérations syndicales salariales ou patronales, comme pour les think-tanks. Cela étant, la question du bien-être animal y est davantage présente, au moins depuis 2012, en lien avec les débats sur la maltraitance animale dans les abattoirs et les conditions de travail des salariés.

5.2. Développement durable et changement climatique, une occasion de parler d'agriculture sur la période récente

Les thématiques du développement durable et du changement climatique ont été à l'agenda de toutes les organisations syndicales sur la période récente. La tenue de la COP 21 à Paris en décembre 2015 n'est pas étrangère à cette mobilisation et aux prises de position qui abordent la question agricole le plus souvent de manière incidente.

5.3. Les questions de société liées à l'agriculture davantage abordées ces dernières années

Le tableau qui suit apprécie la proportion de syndicats traitant une thématique donnée en distinguant avant 2012 et après 2012, permettant ainsi de mesurer l'évolution du traitement de chacune des thématiques par l'ensemble des syndicats entre les deux périodes.

Traitement des thématiques par les syndicats	agriculture	pêche	forêt/bois	alimentation (qualité, IAA,...)	ruralité	développement durable	sécurité alimentaire	enseignement agricole	recherche agricole	ministère de l'agriculture	bien-être animal	changement climatique	paysan	
jusqu'en 2012	0,50	-	-	-	-	0,25	0,25	-	-	-	-	0,13	-	0,09
après 2012	0,38	-	0,25	0,50	0,38	1,00	0,25	-	-	0,25	0,25	1,00	-	0,33

Ce tableau rapporte, pour chaque thématique, le nombre de syndicats ayant traité la thématique sur le nombre total de syndicats analysés (8).

La dernière colonne indique le nombre de "traitements" observés, toutes thématiques et tous syndicats confondus, sur le nombre total possible (104).

	Thématiques en croissance significative
	Thématiques stagnantes ou en faible croissance
	Thématiques déclinantes
	Thématiques absentes ou quasi-absentes

Manifestement, les thématiques de société liées à l'agriculture dans les « traitements » des centrales syndicales salariales ou patronales ont pris une place bien supérieure au cours des dernières années à ce qu'elles avaient auparavant. C'est le cas de l'alimentation, de la ruralité mais surtout du développement durable et du changement climatique, sans surprise, comme pour les think-tanks, depuis le « Grenelle de l'environnement » (2008-2009), de la Conférence environnementale de 2013 et de la COP 21 de 2015.

COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS

A l'issue de ce travail de cartographie, quelques commentaires peuvent être proposés au-delà de cette image statique.

Ces commentaires portent sur trois points : la difficulté à apprécier réellement l'influence des visions portées par les organisations étudiées, les questionnements qui résultent de ce travail et l'intérêt de le compléter.

1/ La difficulté à apprécier l'influence des visions portées par les organisations étudiées

Cette difficulté tient à au moins deux facteurs :

- le peu de diffusion des travaux sur l'agriculture. Il ne suffit pas que les acteurs étudiés produisent des notes ou des rapports circonstanciés, il faut aussi que ces travaux soient diffusés, connus et médiatisés. Or, il est patent qu'en dehors de moments exceptionnels (manifestations, salon de l'agriculture, par exemple), les questions agricoles sont peu médiatisées et quand elles le sont, ce n'est que partiellement et de façon événementielle. Cela tient probablement au second facteur.
- une méconnaissance des questions agricoles au sens large liée à la complexité de cette activité tant d'un point de vue technique qu'économique et pour lesquelles les commentateurs, journalistes, personnel politique,... disposent de peu de connaissances ou d'outils d'analyse appropriés ; ce qui peut laisser la place au commentaire militant ou lobbyiste très éloigné de la réalité.

2/ Les questions soulevées

2.1 La question des sujets «orphelins»

Pourquoi certains thèmes pourtant très médiatisés ne sont-ils pas (ou très peu) traités par les organisations étudiées ? C'est le cas en particulier du bien-être animal qui fait l'objet de polémiques médiatisées et de nombreux débats dans d'autres sphères.

Pourquoi un désintérêt général pour les thématiques de la pêche, de la forêt et du bois, de l'enseignement ou de la recherche agricoles ? Leurs traitements restent incidents au titre de problématiques plus larges (changement climatique, développement durable,...), c'est-à-dire loin des questions techniques et économiques particulières à ces domaines.

2.2 La prévalence des « polémiques » sur les « débats »

Pourquoi les débats les plus médiatisés concernant l'agriculture ne sont-ils pas alimentés par des discours mieux « objectivés » ?

Les discours techniques étayés sur les sujets des domaines de compétence du MAA sont de plus en plus occultés par d'autres sources de commentaires et de prises de positions où les stratégies d'influence et de propagande priment sur l'information. Ceci est favorisé par les nouveaux modes de communication instantanée où la confusion entre informations vérifiées et allégations s'installe (dictature du « buzz », ère de la « post-vérité »,...).

Comment impulser des débats de qualité autour des politiques mises en œuvre ?

Quand toute vérité est contestée, tout est suspect, y compris les politiques publiques. Dans ces conditions, comment véritablement débattre d'autant plus que l'information est consommée de façon communautaire par « bulles cognitives » où chacun s'enferme dans ses convictions, où la manipulation devient la réalité, où l'indignation permet de juger avant de comprendre et d'avoir raison en toutes circonstances ?

Les débats agricoles traditionnels (prix, politique d'installation, foncier,...) n'existent plus. Qualifié par certains de cogestion, le souci de collaboration¹¹ qui animait le ministère de l'agriculture et les organisations professionnelles agricoles alimentait le débat public. Aujourd'hui, ce débat a quitté cet espace traditionnel sans être véritablement intégré dans les sujets traités par les think-tanks généralistes ou les centrales syndicales salariales et patronales.

Comment mieux communiquer pour rendre plus visibles et lisibles les politiques agricoles ?

C'est d'autant plus important dans les domaines qui nous intéressent que la complexité est grande en fonction des territoires, des productions et de la mondialisation des marchés. Peut-on encore expliquer et, si oui, comment médiatiser ces explications alors que rien ne le favorise ?

Le ministère de l'agriculture et ses opérateurs disposent de données complètes et de capacités de traitement sophistiquées. Il dispose par ailleurs de plusieurs « think-tanks internalisés »¹². Ces outils pourraient être davantage mis au service d'une stratégie média globale dans une vision prospective.

3/ L'intérêt de compléter le présent travail en étudiant l'influence d'autres « faiseurs d'opinions »

Au terme de cette cartographie, il apparaît en définitive que les thématiques les plus médiatisées sont peu étudiées au sein des think-tanks, du CESE et des CESER ainsi qu'au sein des organisations syndicales patronales ou salariales. Globalement, les questions agricoles sont sorties ou sortent de leurs champs d'intérêt.

Ainsi cette cartographie est-elle loin d'être exhaustive quant aux visions qui, dans la société, sont portées sur le rôle de l'État dans les domaines de compétence du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. D'autres « faiseurs d'opinions » que ceux étudiés interviennent pour forger ces visions comme les organisations internationales non gouvernementales (WWF, OXFAM, Fondation Gates,...) ou certaines associations. Le groupe de travail pointe l'intérêt qu'il y aurait à conduire un travail d'analyse du discours de ces acteurs et à exploiter d'autres sources d'influences, en particulier les représentations qui figurent dans les manuels scolaires (SVT, histoire, économie).

11 L'article 2 de la loi n° 60-808 du 5 août 1960 d'orientation agricole disposait que la politique agricole « sera mise en œuvre avec la collaboration des organisations professionnelles agricoles ». Au centre de la politique de modernisation rapide de l'agriculture française de l'après-guerre, elle caractérisait le mode de relation existant entre les dirigeants professionnels agricoles et les représentants de l'État dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

L'article 1^{er} de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole remplace « collaboration des organisations professionnelles agricoles » par « concertation avec les organisations professionnelles représentatives ».

12 Conseils supérieurs, Centre d'études et de prospective (CEP), CGAAER,...

ANNEXES

Annexe 1 : Mandat du groupe

Dans le cadre du programme de travail de la section "gestion publique et réforme de l'État", il a été retenu de dresser une cartographie des visions portées sur le rôle de l'État dans les domaines de compétence du MAAF au travers de différentes sphères d'influence.

L'objectif est d'observer la teneur de l'attention portée aux secteurs agricole, agroalimentaire et forestier et aux politiques publiques qui s'y rattachent, par différents relais d'opinion autres que les acteurs spécialistes de ces domaines. L'évolution dans le temps de cette attention (qui en parle, comment on en parle) sera mise en regard des évolutions du champ de compétence du MAAF.

Le groupe aura pour objectif de conduire cet inventaire, qui pourra être révélateur de la place consacrée au milieu rural dans les sujets de préoccupations, au sein de trois principales catégories d'acteurs :

- le CESE et les CESER,
- les centrales syndicales salariales et patronales,
- les think tanks généralistes.

L'inventaire pourra être utilement complété par l'examen des approches de l'agriculture et de la forêt enseignées telles qu'elles ressortent de manuels scolaires.

Les travaux cartographiques seront conduits pour l'essentiel à partir de recherches sur Internet complétées si nécessaire par des entretiens. Ils seront finalisés au cours du 1^{er} semestre 2017.

Le groupe de travail pourra accueillir toute personne susceptible de contribuer à ses travaux.

Annexe 2 : Liste des sigles utilisés

APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens
CGAAER	Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux
CFE-CGC	Confédération française de l'encadrement CGC
CPME	Confédération des petites et moyennes entreprises
CGT	Confédération générale du travail
COP 21	21 ^{ème} conférence des parties (à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques)
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FO	Force ouvrière
IAA	Industrie agroalimentaire
iFRAP	Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques
MAA	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
ONG	Organisation non gouvernementale
OXFAM	Abrégé d' <i>Oxford Committee for Famine Relief</i>
PAC	Politique agricole commune
PACA	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
SVT	Sciences de la vie et de la terre
U2P	Union des entreprises de proximité
UE	Union européenne
WWF	World Wide Fund for Nature